



Héritage pour enfants

Par **Ambredor8367**, le **05/05/2021** à **00:53**

Bonjour,

Ma mère a 3 enfants d'un premier mariage (mes 2 frères et moi), son dernier mari (mon beau-père) a eu 3 enfants d'un premier mariage. Pas de contrat de mariage et une maison en commun. Ma mère est décédée il y a un an et j'ai appris qu'il y a une donation entre époux.

Au décès de mon beau-père (son dernier époux), comment est réparti l'héritage entre les 3 enfants de ma mère (dont moi et mes 2 frères) et les 3 enfants de mon beau-père ?

Merci pour vos réponses.

Par **youris**, le **05/05/2021** à **09:39**

bonjour,

comme il n'y a pas d'enfant commun, chaque enfant hérite de son parent décédé.

il faudrait connaître les clauses de la donation entre époux.

si par exemple, votre beau-père reçoit l'usufruit du patrimoine de votre mère, vous ne recevez que la nue-propriété.

vous pouvez vous renseigner auprès du notaire en charge de la succession qui est nécessaire pour la mutation immobilière de la maison qui appartenait à votre mère et à son époux.

salutations